

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

N° SG 2021-415

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit, de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement rue de Crémel à l'occasion de travaux de branchement gaz et de traversée de chaussée,

CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du 06 au 24 décembre 2021,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite du 07 au 10 décembre 2021 et s'effectuera par chaussée rétrécie le 06 décembre et du 11 au 24 décembre 2021 et le stationnement sera interdit du 06 au 24 décembre 2021.

- Rue de Crémel (sur la partie comprise entre la rue d'Olivet et le rond-point Mercader), au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

**Article 3** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 4** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-neuf novembre deux mil vingt- et un.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal



*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

N° SG 2021-415

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit ,  
de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement rue de Crémel à l'occasion de travaux de branchement gaz et de traversée de chaussée,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 06 au 24 décembre 2021,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite du 07 au 10 décembre 2021 et s'effectuera par chaussée rétrécie le 06 décembre et du 11 au 24 décembre 2021 et le stationnement sera interdit du 06 au 24 décembre 2021.

- **Rue de Crémel** (sur la partie comprise entre la rue d'Olivet et le rond-point Mercader), au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

**Article 3** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 4** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-neuf novembre deux mil vingt- et- un.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

